



ANNÉE 2024

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

A déposer à la Commune de Noyant-Villages - 3 rue d'Anjou - NOYANT 49490 NOYANT-VILLAGES pour le **15 décembre 2023** au plus tard
accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire

Nom de l'Association :

**Avis de la Commune
déléguée**

.....

Objet de la demande de subvention

Pour le fonctionnement de l'Association

Montant sollicité : €

Pour une manifestation exceptionnelle

Montant sollicité : €

Dans le cadre d'un investissement

Montant sollicité : €

PROJETS 2024 FINANCES PAR LA SUBVENTION

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), représentant(e) légal(e) de l'association,

- Déclare que l'association est en règle de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;

- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;

Certifie et atteste sur l'honneur,

A, Le

Le Président :

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS INSTRUITS

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Dénomination :

Sigle habituel :

Objet ou activité :

Adresse du siège :

Courrier (si adresse différente du siège)

Adresse postale :

Code postal :

Commune :

Courriel :

Site Internet :

Adresse Site Internet :

Date de la dernière
Assemblée Générale :

N° SIRET :

N° de récépissé en
Préfecture :

Date d'insertion au Journal
Officiel :

COMPOSITION DU BUREAU

Président(e) :

Adresse :

N° téléphone : Mail :

Secrétaire :

Adresse :

N° téléphone : Mail :

Trésorier(e) :

Adresse :

N° téléphone : Mail :

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET JURIDIQUES

Date de la création de votre association :

- Avez-vous signé une convention financière avec la Mairie (type contrat enfance jeunesse)
☐ oui ☐ non
- Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ? ☐ oui ☐ non
- Avez-vous une compagnie d'assurance ? ☐ oui ☐ non

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS INSTRUITS

ADHERENTS		
Nombre	NOYANT-VILLAGES	HORS NOYANT-VILLAGES
Jeunes (- 18 ans)		
Adultes		
TOTAL		

Répartition des cotisations annuelles par catégories (à préciser) :			
Catégorie		Montant cotisation	Total
Jeunes (- 18 ans)			
Adultes			
Autres			
Autres			
Total des Cotisations			

MOYENS HUMAINS

Vous indiquerez le nombre de personnes participant à l'activité de votre association, tant de manière bénévole que rémunérée.

Membres du Bureau	
Bénévoles	
Salariés en CDI	
dont salariés à temps partiel :	
Salariés en CDD	
dont salariés à temps partiel :	
TOTAL	

LOCAUX, EQUIPEMENTS

Locaux utilisés :

- ☐ Les locaux vous appartiennent
☐ Les locaux sont loués * montant annuel :
☐ Les locaux sont mis à votre disposition
 - ☐ par la ville de Noyant-Villages
 - ☐ par la Commune déléguée de
 - ☐ autres

* bureau, local pour cours ou répétitions, salle pour manifestation ...

ELEMENTS FINANCIERS à la date du dernier exercice clos

Avoirs financiers :

Compte courant : euros
 Livrets : euros
 Autres : euros
TOTAL euros

Montants des dettes :

Emprunts : euros
 Autres : euros

Créances à recevoir :

..... euros

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS INSTRUITS

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGREMENT DE L'ÉTAT

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'État. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

A.....

Le.....

Association (à indiquer).....

Président (e) de l'association "lu et approuvé" mention à rajouter - Indiquer le nom du signataire

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

COMPTE RESULTAT 2023	
Période du :	
CHARGES	PRODUITS
Achats - consommables - matériel - marchandises	Produits - droits d'inscription - location d'instruments - produits des activités - autres
Services extérieurs - locations - entretien - réparations - primes d'assurance - documentation	Subventions - commune Noyant-Villages - communes extérieures - conseil général - autres - autres
Autres services extérieurs - publicité, publications - transports, déplacements - réceptions - frais postaux, téléphone - divers	
Impôts et taxes - taxe sur les salaires - autres taxes ou impôts	
Charges de personnel - rémunérations - cotisations sociales	
Autres charges de gestion - Sacem - Fédération - Autres	Autres produits gestion courante - divers (préciser) - location d'instruments
Charges financières - intérêts des emprunts - intérêts des comptes courants	Produits financiers - intérêts des placements
Charges exceptionnelles - pénalités et amendes fiscales	Produits exceptionnels - dons
Dotation aux amortissements et provisions	
SOUS TOTAL	SOUS TOTAL
RESULTAT EXCEDENTAIRE	RESULTAT DEFICITAIRE
TOTAL	TOTAL
Solde au	

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS INSTRUITS

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

BUDGET PREVISIONNEL 2024	
Période du :	
CHARGES	PRODUITS
Achats - consommables - matériel - marchandises	Produits - droits d'inscription - location d'instruments - produits des activités - autres
Services extérieurs - locations - entretien - réparations - primes d'assurance - documentation	Subventions - commune Noyant-Villages - communes extérieures - conseil général - autres - autres
Autres services extérieurs - publicité, publications - transports, déplacements - réceptions - frais postaux, téléphone - divers	
Impôts et taxes - taxe sur les salaires - autres taxes ou impôts	
Charges de personnel - rémunérations - cotisations sociales	
Autres charges de gestion - Sacem - Fédération - Autres	Autres produits gestion courante - divers (préciser) - location d'instruments
Charges financières - intérêts des emprunts - intérêts des comptes courants	Produits financiers - intérêts des placements
Charges exceptionnelles - pénalités et amendes fiscales	Produits exceptionnels - dons
Dotation aux amortissements et provisions	
SOUS TOTAL	SOUS TOTAL
RESULTAT EXCEDENTAIRE	RESULTAT DEFICITAIRE
TOTAL	TOTAL

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS INSTRUITS

PRESENTATION DE LA MANIFESTATION EXCEPTIONNELLE

Facultatif

OBJECTIFS DE L'OPERATION :

.....
.....

DEROULEMENT DE L'OPERATION : (Contenu, dates et lieux)

.....
.....

ORGANISATION DE L'OPERATION : Définition des moyens et des besoins

- Décrire les moyens dont vous disposez au sein de l'association pour mettre en œuvre le projet :

.....
.....
.....
.....

- Préciser les besoins nécessitant d'avoir recours à des prestations externes et les solutions potentielles :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

PUBLICS ACCUEILLIS (type et nombre)

.....
.....
.....

PARTICIPANTS A LA MANIFESTATION (type et nombre)

- Inscrits :

- Accompagnateurs :

- Autres :

.....

MONTANTS DES PARTICIPATIONS SOLLICITEES (en euros)

- Auprès des publics :

- Auprès des participants :

OBSERVATIONS PARTICULIERES

.....
.....
.....
.....
.....

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS INSTRUITS

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Facultatif

BUDGET PREVISIONNEL 2024 DE LA MANIFESTATION EXCEPTIONNELLE	
Date du :	
CHARGES	PRODUITS
Achats - consommables - matériel - marchandises	Produits - droits d'inscription - location d'instruments - produits des activités - autres
Services extérieurs - locations - entretien - réparations - primes d'assurance - documentation	Subventions - commune Noyant-Villages - communes extérieures - conseil général - autres - autres
Autres services extérieurs - publicité, publications - transports, déplacements - réceptions - frais postaux, téléphone - divers	
Impôts et taxes - taxe sur les salaires - autres taxes ou impôts	
Charges de personnel - rémunérations - cotisations sociales	
Autres charges de gestion - Sacem - Fédération - Autres	Autres produits gestion courante - divers (préciser) - location d'instruments
Charges financières - intérêts des emprunts - intérêts des comptes courants	Produits financiers - intérêts des placements
Charges exceptionnelles - pénalités et amendes fiscales	Produits exceptionnels - dons
Dotation aux amortissements et provisions	
SOUS TOTAL	SOUS TOTAL
RESULTAT EXCEDENTAIRE	RESULTAT DEFICITAIRE
TOTAL	TOTAL

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS INSTRUITS

INVESTISSEMENTS (Facultatif)

Devis à fournir

Objectifs de l'investissement				
Descriptif de l'investissement				
Public visé				
Lieu de l'investissement				
Coût total du projet	Dépenses		Recettes	
	Détails	Montant TTC	Détails	Montant TTC
			Subvention Commune	
			Autofinancement	
	TOTAL		TOTAL	
Montant de subvention sollicité auprès de la Commune				
Montant total des aides sollicitées auprès d'autres financeurs				

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS INSTRUITS

Liste des pièces à joindre à votre demande :

- Compte de résultat de l'exercice
- Bilan de l'exercice (situation patrimoniale de l'association : copie des relevés de comptes au 15-11 / comptes chèque et livret)
- Budget prévisionnel de l'exercice
- Le plus récent rapport d'activités approuvé
- Contrat d'engagement républicain signé par le (la) Président (e) de l'association
- Un RIB
- Un exemplaire des statuts déposés et approuvés de l'association, **s'ils ont été modifiés** depuis le dépôt d'une demande initiale.
- Si votre demande concerne une action particulière merci de le préciser sur un courrier à part et de la détailler avec un budget prévisionnel concernant cette action.
- Vous pouvez joindre tous les documents que vous jugez nécessaires à votre demande.

GLOSSAIRE

1 - CHARGES D'EXPLOITATION	
<i>Achats</i>	
- fournitures administratives	Papier, crayon, timbres-poste, papeterie, etc ...
- fournitures alimentaires	Boissons comprises
- vêtements	Vêtements de sports + accessoires + équipements + blouses, uniformes, costumes ...
- produits pharmaceutiques	Médicaments etc ...
- énergie, fluides, chauffage	Combustibles divers, fioul, essence, électricité, gaz, eau etc ...
- petit matériel et équipement	Divers matériels de faible valeur unitaire ne constituant pas de l'investissement (non amortissable) : * ex. : matériel de bureau : agrafeuses, machines à calculer, outils divers * matériel spécifique sportif : raquettes, plots, ballons ...
- fournitures diverses	Fournitures d'exploitation non classables dans les autres rubriques * ex. : achat de bois, toile papier, fanions
<i>Prestations de services</i>	
- locations diverses	Locations de salles, terrains, matériels divers, véhicules ... Matériels de fêtes (stands, barrières ..., friteuse, sono, matériel médical)
- maintenance et réparations	concernant : bâtiments, informatique, véhicules, matériel bureautique, hi-fi etc...
- assurances	Véhicules, responsabilité civile, assurances complémentaires sinistres et dommages divers, assurance collective ...
- publicité, annonces ...	Affiches, insertions dans des journaux, annonces radios et télévision ...
- transport et déplacement	Bus, chauffeur, remboursements de frais d'essence, frais de livraison ...
- télécommunications	Téléphonie, fax, internet ...
- divers (coaching, laverie, etc...)	Prestations diverses non classables dans les autres rubriques : laverie, coaching, arbitres, services bancaires, commissions diverses, honoraires ...
<i>Impôts et Taxes</i>	
- impôts	Impôts locaux, fonciers, diverses taxes
- taxes, droits divers, licences administratives	SACEM, autorisation de débit de boisson
<i>Charges sociales et autres charges</i>	URSSAF ...
- reversement licences et droits divers	Reversement de licences des adhérents à la Fédération d'affiliation (ex FF) Autorisation, homologation, agrément ...
- participations diverses	Participation dans le cadre d'une activité commune entre diverses associations * ex : pour les œuvres caritatives, répartition des dons avec des associations ayant une activité similaire ... (lutte contre le cancer, téléthon, sida ...)
<i>Charges diverses</i>	* ex : dotation aux amortissements et aux provisions pour litiges, contentieux, risques divers, si suivi du patrimoine
2 - CHARGES FINANCIERES	
<i>Charges d'intérêts</i>	Différent de l'amortissement de la dette : intérêts = annuité - amortissement
<i>Frais financiers</i>	Frais de découvert, pénalités de remboursement de dettes, frais sur opération ...
3 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	
<i>Valeur comptable des éléments d'actifs cédés</i>	1 - si bien non enregistré en immobilisation (ex : dons en nature non répertoriés à = 0 2 - si bien enregistré en immobilisation ne faisant pas l'objet d'un amortissement comptable = valeur enregistrée (valeur d'achat du bien ou valeur vénale ou valeur estimée) 3 - si bien enregistré en immobilisation et faisant l'objet d'un amortissement comptable = Valeur enregistrée - Amortissements effectués.
<i>Autres charges</i>	* ex : pénalités autres que financières, contentieux, litiges, amendes ...
EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
<i>Personnel bénévole</i>	Valorisation

GLOSSAIRE

1 - PRODUITS D'EXPLOITATION	
<i>Cotisations</i> - cotisations propres	Cotisations versées par les sociétaires pour le fonctionnement propre de l'association
- cotisations reversées	Cotisations payées par les sociétaires et reversées à une fédération, ou à tout autre organisme pour des raisons d'affiliation, d'autorisation ou d'appartenance à une action commune
<i>Subventions de fonctionnement</i> - communes - intercommunalité - département - région - état - communauté européenne - états de la CEE - états hors CEE - autres organismes	Subventions versées ayant pour objet le financement des charges de fonctionnement de l'association
<i>Dons, Mécénat, Parrainage</i>	Dons en numéraire de particuliers ou de personnes morales (sociétés, établissements publics ...) Participation (ex : de sociétés) pour le financement de diverses actions avec ou sans contrepartie publicitaire
<i>Produits des activités annexes</i>	Recettes procurées par les activités qui n'entrent pas dans l'objet de l'association : - vente de marchandises diverses achetées et non transformées (nourriture, boisson (buvette), fanions, stylos, calendriers ...) - vente de fournitures diverses (ex : vêtements vendus pour recyclage) - vente de produits transformés ou fabriqués par l'association (peintures, cartes postales ...) - recettes procurées par les activités de prestations de services * ex : recettes issues de l'emballage des paquets cadeaux dans les grandes surfaces, cachets pour la représentation de spectacles, vente de billets pour des spectacles, des rencontres sportives..., recettes procurées par le reversement de recettes par d'autres associations participant à des actions communes ou ayant une activité complémentaire (association de supporters) recettes procurées par l'utilisation par des entreprises de l'image de marque de l'association dans l'exercice de leur activité * ex : utilisation du logo Croix Rouge pour le recyclage de vieux vêtements donnés récupérables
<i>Autres produits</i>	Produits d'exploitation non classables dans les autres rubriques * ex : prix en numéraire issus de divers concours, challenges... Reprises d'amortissement, de provisions...
2 - PRODUITS FINANCIERS	
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	Produits issus de la rémunération de SICAV, FCP... (intérêts seulement)
<i>Autres produits financiers</i>	Intérêts des comptes (Livrets A, Codevi...) dividendes d'actions, coupons d'obligations...
3 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	
<i>Cession des éléments d'actif</i>	Prix de cession de biens mobiliers, immobiliers incorporels (logiciels...) corporels (terrains, bâtiments, véhicules, matériels divers...), financiers (placements, actions, obligations, créances...)
<i>Autres produits</i>	Produits exceptionnels divers ... * ex : remboursement par l'assurance suite à un sinistre, dédommagement suite à un procès
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
<i>Dons en nature</i>	Valorisation